

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 14 JUIN 2013**

L'an deux mil treize, le vendredi 14 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni Espace Jean Monnet, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

**Délibération 037/2013 : "suppression de la régie de recettes pour la perception des recettes de l'école de musique".**

**SUPPRESSION DE LA DELIBERATION INSTITUANT UNE REGIE DE RECETTES POUR LA PERCEPTION DES MONTANTS DE RECETTES DE L'ECOLE DE MUSIQUE**

**Mme DAILLY** présente le rapport.

En date du 5 juin 1970, le Conseil Municipal avait été appelé à délibérer afin d'instituer une régie de recettes pour la perception des recettes de l'école de musique.

Cette régie est depuis longtemps tombée à l'abandon, les recettes de l'école de musique étant désormais envoyées directement par les usagers à la Trésorerie.

Il convient donc de rapporter cette délibération, l'objectif étant de créer une nouvelle régie de recettes (dans le cadre des missions complémentaires conférées au Maire par le Conseil municipal : délibération n°20/2008).

La commune souhaite proposer aux familles une simplification des relations en instituant des prélèvements automatiques.

Il est donc demandé au Conseil de rapporter la délibération du 5 juin 1970.

**M BERNARD** se demande pourquoi supprimer cette régie.

**Mme DAILLY** répond qu'il faut la supprimer pour en recréer une intégrant les prélèvements automatiques.

Vu la délibération en date du 5 juin 1970 instituant une régie de recettes pour la perception des recettes de l'école de musique,

Considérant le souhait de la commune d'Etréchy de proposer des prélèvements automatiques comme mode de paiement des services du Conservatoire,

Considérant dès lors qu'il convient de rapporter ladite délibération,

**APRES DELIBERATION**, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**

**RAPPORTE** la délibération en date du 5 juin 1970 instituant une régie de recettes pour la perception des recettes de l'école de musique,